Docusign Envelope ID: 72D8822E-B64E-44D9-9462-1717972CEDC2

ABM Graphic
Société par actions simplifiée
au capital de 299 880 euros
Siège social : 255 rue Victor Puiseux, 39000 Lons-le-Saunier
322 647 298 RCS Lons-le-Saunier

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatre novembre,
A dix-sept heures,

Monsieur Franck MOURIER,
Demeurant 15 rue de Vallière, 39000 Lons-le-Saunier

Agissant en qualité de Président de la société ABM Graphic sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2025.

Le Président rappelle :

- que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 1er octobre 2025 a décidé une réduction du capital social d'un montant maximum de 70 200 euros pour le ramener de 299 880 euros à 229 680 euros par voie de rachat de 195 actions de 360 euros chacune, au prix unitaire de 360 euros ;

- que le procès-verbal de ladite assemblée a été déposé auprès du Greffe du tribunal de commerce de Lons-le-Saunier le 14 octobre 2025

- que le délai d'opposition des tiers de 20 jours à compter dudit dépôt a expiré le 3 novembre 2025 à minuit et qu'ainsi la condition suspensive dont l'assemblée avait assorti sa décision de réduire le capital social est réalisée ;

- qu'une offre d'achat, contenant toutes les mentions exigées par la loi, a été adressée à chaque associé par lettre remise en main propre contre récépissé du 1er octobre 2025 ;

- que les demandes de rachat devaient être déposées au siège social avant le 31 octobre 2025.

Le Président détaille ensuite les offres de vente régulièrement déposées au siège social, dans les délais impartis, par les associés :

Docusign Envelope ID: 72D8822E-B64E-44D9-9462-1717972CEDC2

- la société Benéo, propriétaire de 333 actions, a offert la vente de 78 actions
- la société HOLDING F.M., propriétaire de 480 actions, a offert la vente de 117 actions

Après examen, le Président constate que les offres reçues portent sur un nombre d'actions égal au nombre des actions à racheter et qu'il peut être donné satisfaction à chacune des offres ; qu'en conséquence, les rachats sont opérés ainsi qu'il suit :

- à la société Benéo, 78 actions
- à la société HOLDING F.M., 117 actions

Les actions rachetées sont annulées à compter de ce jour et les sommes dues aux associés au titre de cette réduction de capital, leur seront versées au siège social à compter de ce jour.

En conséquence des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ci-dessus visée ainsi que des constatations qui viennent d'être faites, le Président constate que le capital de la Société se trouve réduit à la somme de 70 200 euros et que la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2025 est devenue définitive, savoir :

Article 6 - Apports

Il est ajouté l'alinéa suivant :

6-5. Par décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er octobre 2025 et du Président en date du 4 novembre 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 70 200 euros, pour être ramené de 299 880 euros à 229 680 par rachat et annulation de 195 actions.

Article 7 - Capital Social

Le capital social est fixé à deux cent vingt-neuf mille six cent quatre-vingts (229 680 €).

Il est divisé en 638 (six cent trente-huit) actions de trois cent soixante euros (360 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées."

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, au moyen du procédé de signature électronique DocuSign, conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du code civil.

Monsieur Franck MOURIER
Président

Franck MOURIER